AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0416
FR0000120164-FS0206

9 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 963 500 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CGG sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 196 923 627 droits de vote.